

Texte de la vidéo protestant **contre le rejet**

par le Musée Kröller Muller d'Otterlo

de la *Vue des alpilles* [F .724]

Benoit Landais

Chaque dispute sur l'authenticité d'un tableau est un cas particulier. Il est périlleux d'en tirer des enseignements solides. Par chance, outre des généralités, il existe parfois des exceptions.

Le principal obstacle au rejet des faux et à la reconnaissance des tableaux authentiques est l'absence de débat autour d'éléments concrets. Les experts se sont longtemps contentés d'un oui ou d'un non, d'un vrai ou faux, invoquant occasionnellement de bien mystérieuses "raisons stylistiques" avant d'apposer une signature sur un certificat. Ce temps est en passe d'être révolu, du moins pour l'oeuvre de Vincent. L'irruption de la querelle sur les faux Van Gogh dans le débat public a eu pour vertu de pousser les institutions détenant des Van Gogh à étudier les tableaux dont ils ont la garde, à offrir des argumentaires. Le musée van Gogh d'Amsterdam a ainsi commencé un recensement de sa collection, malheureusement très décevant, et le Musée Kröller-Müller d'Otterlo décidé de re-visiter son impressionnante collection en publiant, en 2003, un catalogue de ses "van Gogh", les vrais comme les faux — ou du moins présumés tels. L'avancée est significative et

l'on peut ainsi découvrir les motifs d'acceptation ou de rejet et, au besoin, les critiquer.

Parmi les tableaux que les catalogueurs du musée rejettent, on trouve cette très belle toile peinte par Vincent à Saint-Rémy-de-Provence. Une vue proche de celle qu'il avait depuis la fenêtre de la chambre d'où il peignait. Fort détaillée, la notice du catalogue s'étire sur une douzaine de colonnes couvrant six pages denses. Bien évidemment la pierre d'achoppement surgit avec le préambule de la condamnation : "La première provenance de la peinture est obscure" L'essentiel de la notice s'intéresse à cet aspect, présentant les acteurs du marché de l'art parisien où la toile est identifiée avec certitude pour la première fois. La recherche du "faussaire". Le catalogueur revient évidemment bredouille, de sa traque, puisque la peinture qu'il rejette est authentique, mais avoir remué la fange finit par donner l'illusion que le tableau pourrait être faux et cela contribue à l'en convaincre.

La notice ne montre rien de discriminant comme le reflète son : "toute une série de problèmes avec ce tableau conduisent à sa désattribution définitive." Elle rappelle l'historique de la contestation. Un historien d'art non affilié juge qu'il faut revoir la question. Des suiveurs reprennent à leur compte. Un journaliste en fait son miel. le directeur du Musée prend une mesure conservatoire et finalement, huit ans après la mise en cause, le musée décline.

Le premier point marquant de ce joli cas d'école est que le musée, qui embauche des contractuels pour dresser son catalogue, est après la contestation publique, sur la défensive. L'ombre d'une faute se profile nuisant à l'impartialité. D'une certaine manière, si le tableau est bien faux, ce que personne n'avait soupçonné jusqu'à alors, il y a eu faute du musée.

Le second point remarquable est que, parmi les "problèmes" que la notice recense, l'examen stylistique détaillé fait barrage. Comparé à une autre toile, bien fautive celle-là, le rédacteur en vient à écrire : "Les deux peintures ont l'air d'être de la même main qui n'est pas celle

de Vincent van Gogh". Peu importe ici les arguments développés et que l'argumentation de la genèse de la réalisation de la toile fausse soit erronée (elle n'est pas peinte d'après la toile, modèle que la notice désigne toile, mais d'après une reproduction en noir et blanc de cette toile et il ne s'agit pas d'une copie, mais d'un pastiche). Peu importe ici, car il ne s'agit pas de l'objet de notre démonstration, mais on se trouve désormais devant une alternative noir ou blanc clairement posée : ou bien les conclusions du catalogue sont exactes et dans ce cas tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, les outils sont performants et l'analyse pertinente, ou bien le tableau rejeté serait un Vincent mais alors tout basculerait dans un drame absolu. Les défenseurs de la mémoire seraient devenus des procureurs ayant instruit à charge contre celui qu'il s'agissait de défendre, le discours sur le style aurait été dépourvu de pertinence. Non seulement un Vincent n'aurait pas été identifié, mais la confusion aurait été extrême puisqu'il a été jugé équivalent, et de la même main, qu'un faux repoussant. Les collègues n'auraient rien vu non plus, plusieurs compétences seraient en cause, l'ouvrage est collectif et a bénéficié de l'assistance du musée Van Goghmuseum d'Amsterdam. Une imposture serait dans ce cas manifeste.

Pour espérer la réhabilitation de ce Vincent à la destinée désormais compromise, rien ne sert de discuter ici du style de la toile pour convaincre les responsables du rejet, ils croient savoir et ne conçoivent pas qu'il puisse en être autrement. Il n'y a pas davantage d'espoir de convaincre en découvrant l'origine de propriété, même si on peut avoir une idée très précise de son cheminement depuis la mort de Vincent elle est indécise et risque de le demeurer. Une provenance plausible n'est pas une provenance, au mieux une piste. Muette, la Correspondance ne départagera pas non plus. Il ne reste qu'un cheveu pour tenter de sauver ce tableau et réclamer qu'il reprenne sa place parmi les œuvres de Vincent exposées sur les murs du très beau musée Kröller-Müller. La notice offre ce cheveu.

S'intéressant au sujet de la toile, la notice signale que dans toutes les

autres peintures de Vincent du motif qui montrent le mur et la petite construction, cette petite maison semble toujours adossée au mur et n'est pas en lui comme on le voit dans la toile. L'observation est juste, dans les autres vues des Alpilles de Vincent, la maisonnette ne semble pas être, pour aller vite, à cheval sur le mur. Cela fournit un argument intrinsèque. En effet, si aucun faussaire ne peut emprunter ce détail à autre vue de Vincent (un dessin montre bien ce détail, mais il est inutilisable, Vincent ne s'est pas attardé), force sera d'admettre que la toile est de Vincent lui-même si le détail du raccordement du mur est strictement conforme à la réalité. Aucun suiveur ne peut s'être rendu sur place et si le faussaire simplifie et reprend, il n'ajoute pas de détail juste. Son travail n'est pas de réinventer la roue, mais de parasiter son inventeur.

L'argument du mur soulevé pour asseoir le rejet se retourne intégralement et devient une preuve que la toile est authentique si le raccordement mur maison est correctement rendu, puisque seul Vincent peut avoir peint ce détail.

Par chance, la maisonnette existe toujours, le mur est toujours là et la preuve de l'authenticité est fournie. Le mur s'encastre bien dans la maisonnette. La "désattribution définitive" doit être rapportée et l'erreur de ceux qui ont conduit au rejet d'un Vincent de fort belle facture doit être consignée. Sans réserves sur la compétence des censeurs de son art, il est illusoire d'espérer que le tri soit fait entre ce que Vincent a réellement peint et ce qui est devenu, au fil du temps, des "Van Gogh officiels".